



TROUVER DE L'AIDE

Gendarmerie de L'Aigle:17

Tél : 02 33 84 18 10

51 Avenue du Perche, 61300 L'Aigle

Intervenante sociale en Gendarmerie

02 33 85 24 20 - 06 72 61 71 23

Association YSOS Orne

Accueil de jour Permanence sans rendez-vous

5 Place de l'Europe 61300 L'Aigle

Tél : 02 85 52 05 70 - 06 72 06 35 69

Tous les après-midi (sauf jeudi) de 14h à 17h

Hébergement d'urgence via le 115

4, rue Victor Hugo, 61300 L'Aigle

Centre de Protection Maternelle et Infantile de L'Aigle

Bâtiment Ile de France Quartier Blaizot Rue

Georges Lochon 61300 L'Aigle

Tél: 02 33 84 36 00 (9h-12h30/13h-17h)

Centre Départemental d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, antenne de L'Aigle (CDIDFF)

15 rue du Théâtre

61100 FLERS Tel: 02 33 64 38 92

Permanence à L'Aigle Maison France Service

13 Rue de la Merillière 61300 L'Aigle

Sur rendez-vous Tel : 02 33 64 38 92

Le jeudi toutes les 3 semaines.

ACJM Association d'aide aux victimes

Permanence à L'Aigle CIAS 5 Place du parc

61300 L'Aigle Tél: 02 33 32 20 00

Sur rendez-vous les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois.

M'INFORMER / ME PROTEGER

www.justice.gouv.fr, www.service-public.fr,

www.vos-droits.justice.gouv.fr, www.inavem.org

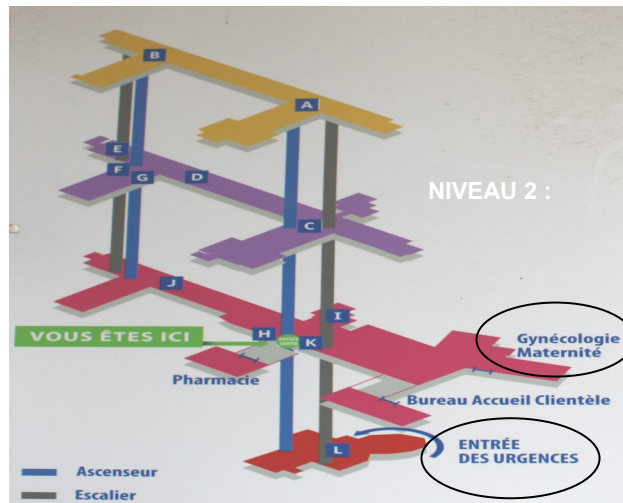
(institut national d'aide aux victimes et de médiation), www.infofemmes.com

COMMENT VOUS DIRIGER À PARTIR DU HALL D'ENTRÉE PRINCIPALE ?

PASS : à l'accueil de l'hôpital, près du standard

Urgences : au RDC du bâtiment principal ou entrée par l'extérieur

Gynécologie- Obstétrique : entrée par l'extérieur



POUR TOUTE URGENCE

15 SAMU

17 Gendarmerie



10, rue du Docteur FRINAULT
61 300 L'AIGLE

Standard : 02.33.24.95.95



VIOLENCES INTRAFAMILIALES



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE



REF : PPEB-INF-002
Version 3 : 29/02/24



LES VIOLENCES CONJUGALES

Suis-je concerné(e) ?

Les violences conjugales sont celles qui s'exercent à l'encontre d'un conjoint ou concubin, que le couple soit marié, lié par un PACS, en simple concubinage ou même séparé.

Il peut s'agir :

- *de violences psychologiques (mots blessants, insultes, menaces, cris),*
- *physiques (coups, blessures),*
- *ou sexuelles (agression sexuelle, viol).*

Source : www.justice.gouv.fr



PRENDRE SOIN DE MA SANTE

LES EQUIPES

⇒ L'équipe des URGENCES

Le secrétariat : 02.33.24.96.95

Chef du Service : Dr ONG SENG Joseph, Urgentiste

Référentes Violences Conjugales:
Cadre de santé : BOCQUET Pierrette
IDE : DURAND Frédérique
AS : MUSTIERE Angélique

⇒ L'équipe de Gynécologie-Obstétrique (Maternité)

Le secrétariat : 02.33.24.93.14 ou 95.14

Chef du Service : Dr MALENGA Marc, Gynécologue-Obstétricien

Référentes Violences Conjugales:
Cadre Sage-Femme : BEAUVILLIER Florence

⇒ L'équipe de la PASS (permanence d'accès aux soins de santé)

Equipe PASS : 06.78.93.39.20

Médecin : Dr I.KAPUNGA KUPA (consultation sur RDV le jeudi)

Cadre service social et PASS : VAUDELIN Erika
IDE : PROVOST Sandryne

JE SUIS ADMIS(E) AUX URGENCES

Qu'est-ce que le certificat médical comportant les jours ITT (Incapacité Totale de Travail)?

Le Certificat Médical Initial (CMI), dit aussi certificat médico-légal, est un élément de preuve du dommage corporel subi par une victime chaque fois qu'il y a eu un traumatisme, même minime, pouvant mettre en cause la responsabilité d'un tiers.

Il doit être effectué après l'examen clinique d'une victime de violence ou d'accident, le jour même ou le plus précocement possible.

Tout médecin inscrit au conseil de l'ordre peut rédiger ce certificat.
Outre la description précise et détaillée de toutes les lésions constatées, le médecin doit également signaler s'il y a, du fait des lésions, une Incapacité Totale de Travail (ITT) et dans ce cas d'en préciser la durée.